



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE  
PREVENTIVE DES EQUIPEMENTS SCENIQUES  
DANS LE DOMAINE ELECTROMECHANIQUE DE  
L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL**

**DÉCISION N° DM-24-213  
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société AMG-Féchoz, représentée par Monsieur Philippe Manach, dont le siège social est situé 11 bis, rue Scribe – 75 009 PARIS – pour la prestation de maintenance préventive des équipements scéniques dans le domaine électromécanique de l'auditorium Jean-Pierre Miquel ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société AMG-Féchoz, représentée par Monsieur Philippe Manach, dont le siège social est situé 11 bis, rue Scribe – 75 009 PARIS – un contrat pour la prestation de maintenance préventive des équipements scéniques dans le domaine électromécanique de l'auditorium Jean-Pierre Miquel, dont le coût forfaitaire annuel est fixé à 8 820 € (huit mille huit cent vingt euros) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240703-lmc1H12134H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/07/2024 Date de Publication : 04/07/2024
--